

VILLE
DE
GOMMEGNIES



SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de Convocation 26 février 2016</p> <p>Date d'affichage 26 février 2016</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19</p>	<p>L'an deux mille seize le jeudi trois mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie de Gommegnies, en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves FIERAIN, Maire.</p> <p>Etaient présents M FIERAIN Jean-Yves – Mme SACLEUX Sabine – M. TAQUET Damien M. FRANCK Jean-Luc - M. SERVAIS Valéry- M. LOUVRIER Sébastien- M. MOUILLAT Cyril – M MATHIEU Grégory- M. BRUNELLE Yvon Mme DORGE Isabelle – M. DEROISSART Jean - Mme POLET Gaëlle Mme SALANDRE Coralie -Mme MENDES Laëtitia - M GUIOST Benoit Mme VITO Christiane</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Excusé (s) : Mme LERCH Alexandra procuration donnée à Mme SACLEUX Sabine Mme HOUZIAUX Danièle procuration donnée à M. DEROISSART Jean Madame MASSON Sylvie procuration donnée à M. FIERAIN Jean-Yves</p> <p>Absent (s) : ... *****</p> <p>Monsieur SERVAIS Valéry a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

N° 2016/01 Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2015.

N°2016/02 Objet : Système d'Alerte et d'information des populations, mise en place d'une sirène étatique.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier émanant de la préfecture en date du 17 février 2016 et portant sur la possible mise en place d'une sirène dans le cadre du nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Après avoir présenté le rapport de visite des services de l'Etat pour la création d'une sirène sur la salle des Fêtes et les obligations qui incomberaient respectivement à la Commune et au Ministère de l'intérieur dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur ce point.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et charge le Maire de la signature des conventions.

**N°2016/03 Objet : Association Foncière de Remembrement de Gommegnies –
Renouvellement des membres du bureau**

Après discussion, le conseil demande à Monsieur le Maire et Monsieur Brunelle Yvon (actuel président de l'A.F.R) de proposer les cinq personnes. A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la proposition de

Membres titulaires :

Monsieur CAUCHY Etienne –Monsieur SEVAIS Valéry –

Madame FRUIT épouse CAUCHY Monique

Membres suppléants :

Madame DUQUESNOY épouse CAUDERLIER Annick

Madame LEGAT Marie-Paule

**N°2016/04 Objet : Contrat Enfance Jeunesse – Engagement de la Commune – répartition
2014**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, Confirme son engagement d'aides financières aux activités reprises dans le contrat enfance jeunesse (C.E.J - élaboré avec la CAF du Nord) aux associations qui l'ont proposé, qui sont inscrites pour les activités à caractère sportif et pour les activités à caractère culturel, sous réserve de la production de compte rendu financier et du compte rendu d'activités.

Pour l'année 2014, la Commune s'engage à verser ces aides aux associations suivantes :

Subvention CEJ actions non éligibles « éveil et opposition »

GEA : 147.24€ - Judo Club : 238.68€

Dit que ce total d'aides de 385.92€ sera prélevé sur les crédits du Budget Primitif 2016

**N°2016/05 Objet : Modification statutaire, Groupe de compétences Aménagement de
l'Espace**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération n°110/2015 adoptée le 15 décembre 2015, à l'unanimité, par le conseil Communautaire de la C.C.P.M et indique que le Conseil Municipal a trois mois pour se prononcer ; à défaut, sa décision est réputée favorable.

Dans les statuts de l'ancienne 2C2M figurait la compétence suivante :

Aménagement et développement rural : Espaces commerciaux et professionnels permettant la structuration et la valorisation des filières agricoles et des produits locaux/ Aménagement concerté concourant à la qualité des paysages et à la rénovation du patrimoine ancien bâti/

Le groupe de compétences « Aménagement de l'espace » doit en principe comprendre des compétences liées à l'existence de documents de planification (PLU, SCOT...) ou d'opérations d'aménagement (ZAC..); la rédaction de cette compétence n'est donc guère appropriée et ne peut se traduire que difficilement en termes opérationnels.

Ceci a conduit, le conseil Communautaire, par délibération en date du 15/12/2015, à l'unanimité, à voter que cette compétence ne soit pas mentionnée dans les statuts définitifs de la C.C.P.M qui seront arrêtés courant 2016.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette modification

N°2016/06 Objet : Mise à disposition du personnel auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour les accueils de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que des agents communaux ont été amené à effectuer des formations de type BAFA et BAFD, pour répondre à des obligations légales en terme d'encadrement des services périscolaires. Cette démarche est également motivée par les exigences liées aux contrats aidés qui préconisent la mise en place de formation pour les bénéficiaires de ces dispositifs.

Durant le processus de formation, au-delà de la partie théorique et du perfectionnement, un stage pratique doit être effectué. Monsieur le Maire propose de solliciter la C.C.P.M dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Valide la mise en place de formation de type BAFA, BAFD à destination des agents communaux pour satisfaire aux exigences légales,

Autorise Monsieur le maire à définir et signer l'ensemble des documents relatifs à cette démarche, notamment la convention avec la C.C.P.M et les divers arrêtés de mise à disposition de personnel.

N°2016/07 Objet : partenariat CAF : CEJ, LEA et projet de L.A.L.P : accord de principe

Monsieur TAQUET Damien, Maire Adjoint (Sport, jeunesse, école) rappelle au Conseil Municipal les divers partenariats existants entre la CAF du Nord et la Commune de Gommegnies.

Après avoir rappelé le principe des dispositifs, C.E.J (Contrat enfance jeunesse), L.E.A (Loisirs Accessibles et Equitables), Monsieur TAQUET expose le label L.A.L.P.

Celui-ci peut bénéficier à certains A.L.SH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à destination des jeunes de 11 à 17 ans.

Conditionné par certaines obligations (diagnostic préalable, encadrement renforcé, ouverture de 150 jours), la labellisation L.A.L.P permet un financement complémentaire du service à destination de la jeunesse par la CAF du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Concernant le dispositif L.E.A, réaffirme son engagement à respecter ce dispositif mis en place par la CAF du Nord et
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour 2016,
- Concernant la création d'un LA.L.P, le Conseil autorise et charge Monsieur TAQUET de la réalisation d'un diagnostic, d'une consultation des jeunes de la Commune ;
Autorise Monsieur le maire, à demander tout devis pour apprécier la faisabilité d'un tel l'aménagement

et se reporte à une délibération ultérieure pour entériner ce dispositif.

N°2016/08 Objet : recrutement de personnel communale en CDD et en Contrats Aidés

Madame SACLEUX Sabine, Maire Adjointe au personnel, dresse à l'assemblée l'état des contrats en cours et des divers besoins prochainement en terme de personnel du fait de la fin de certains contrats dits aidés (CAE/CUI – Emploi d'avenir) ou pas.

Les diverses formations planifiées ou réalisées pour et par les agents sous contrats sont également détaillées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Reconnait l'intérêt des contrats aidés pour satisfaire aux besoins de continuité des services et aux exigences inhérentes à leur bon fonctionnement,

Autorise, le Maire, à définir les besoins, recruter le personnel et signer tout contrat qu'il jugera nécessaire au bon fonctionnement des services ;

Rappelle que le dispositif des contrats dits aidés, notamment les CAE/CUI doit être privilégié notamment du fait de leur financement partiel par l'ASP et de leur mission d'intégration vers l'emploi d'un public cible.

N°2016/09 Objet : Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue l'édition des comptes réalisés par le comptable. Il est voté préalablement au compte administratif.

N°2016/10 Objet : Compte administratif 2015.

Sous la présidence de Madame Sabine SACLEUX – adjointe aux finances,

Le Conseil Municipal, approuve le Compte administratif.

N°2016/11 Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015.

A l'unanimité , le conseil décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

Section de fonctionnement :

A – Résultat de l'exercice 2015 : + 243 420,86 euros

B – Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif : + 521 383,05 euros

C – Résultat de clôture : + 764 803,91 euros

Section d'investissement :

D – Résultat de l'exercice 2015 : + 139,47 euros

E – Résultats antérieurs reportés : + 83 041,15 euros

F – Résultat de clôture : + 83 180,62 euros

Affectation © : 847 984,53 euros

1) – solde d'investissement reporté – compte R 001 : 83.180,62 euros

2) – affectation en investissement – compte 1068 : 0 euros

3) – report en fonctionnement R 002 : 764 803,91 euros

N°2016/12 Objet : Taux d'imposition 2016.

Le Conseil Décide que les taux d'imposition pour l'année 2015 restent inchangés et sont les suivants :

- Taxe d'habitation **12,41%**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **14,35%**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **45,56%**

N° 2016/13 Objet : Budget primitif 2016.

Monsieur le Maire rappelle à L'assemblée les travaux préparatoires à l'élaboration du Budget Primitif 2016 réalisé par la Commission des finances étendue à l'ensemble des membres du Conseil,

Le budget primitif 2016 qui s'équilibre :

fonctionnement à : 2.310 000,00 euros / d'investissement à : 400 000,00 euros

(Soit un total équilibré de 2 710 000,00€) est voté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'annuité de l'emprunt : 179 340,92€ et du capital restant dû : 1 963 725,55€

N°2016/14 Objet : Création d'un parking, rue du Centre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les discussions relatives à la réalisation d'un parking rue du centre, en face du foyer rural.

Cet aire de stationnement permettra d'accueillir les visiteurs du Foyer rural et des commerces alentours rue du centre et ainsi limiter les stationnements au long de la Route Départementale.

L'actuel devis correspond à un montant H.T de 21 378€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la création d'un parking rue du Centre,

N°2016/15 Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Christian Bataille – réalisation d'un parking rue du centre

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Député Christian Bataille en date du 22 février 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention précitée au titre de la réserve parlementaire pour 10 000€

N°2016/16 Objet : demande de subvention dotation de soutien à l'investissement public

Opération et modalités de financement

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Madame le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe du 24 février 2016 portant sur la dotation de soutien à l'investissement public.

Monsieur le Maire indique que certaines dépenses d'investissement peuvent être subventionnées par la dotation de soutien à l'investissement public local, en particulier certaines opérations qui rentrent dans le cadre de la redynamisation et du développement des centres-bourgs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Charge le Maire, de déposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public,

Autorise le Maire, sur la base des propositions du bureau d'Etude et de l'architecte qui travaillent actuellement sur l'étude cadre de vie et sur l'accessibilité des bâtiments communaux à constituer l'ensemble des pièces du dossier,

Pour tous les travaux intéressant les bâtiments communaux

destinés à redynamiser le centre-bourg, et à améliorer l'offre de service

L'ensemble des projets émanant de celle-ci seront discutés ultérieurement par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits. Suivent les signatures

Pour copie conforme, Le Maire,

Jean-Yves FIERAIN.

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Sous-Préfecture
Publiée le 08/03/2016
Document certifié conforme,
Le Maire, **Jean-Yves FIERAIN.**